

Résolution présentée par la délégation de la

République d'Azerbaïdjan

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne Reconnaissance du Haut-Karabakh en tant que territoire azerbaïdjanais

L'Assemblée Générale ,

Préoccupée par l'incapacité à maintenir la paix entre la République d'Arménie et la République d'Azerbaïdjan concernant le conflit au sujet de l'appartenance du Haut-Karabakh,

Craignant le retour de la guerre contre la République d'Arménie, provoqué par les révoltes du peuple arménien qui se trouve au Haut-Karabakh,

Consternée par le désaccord de la République d'Arménie à accepter passivement l'appartenance du Haut-Karabakh à l'Azerbaïdjan,

Rappelant que l'accord a été créé et signé, avec l'aide de la Russie, en Novembre 2020 et que le seul aspect manquant est l'exécution et l'adoption, par la République d'Arménie, des nouvelles mesures fixées dans le traité,

Convaincue que l'appartenance officielle du Haut-Karabakh à la République d'Azerbaïdjan, fixée dans cet accord, permettrait enfin un maintien de la paix dans cette région qui est source de conflit depuis de nombreuses années

Décide de donner un avantage commercial, notamment sur les échanges pétroliers, aux pays précédemment alliés à l'Arménie qui aideraient l'Azerbaïdjan :

- en envoyant des aides militaires chargées de maintenir la paix, des aides financières pour réparer les dégâts d'après-guerre et des aides sanitaires pour soigner les civils blessés au cours des conflits:
- en instaurant un système permettant le bien-être de la population arménienne dans cette région, en assurant, par exemple, une égalité religieuse par la construction d'églises et de mosquées

Le texte français fait foi.